



Les associations étudiantes pancanadiennes

Une place à prendre

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES
DU CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

**Adopté au 505^e conseil central de la FAÉCUM
Mercredi, le 12 mars 2014**

Rédaction :

Simon Blackburn, Coordonnateur à la recherche universitaire

Révision :

Justine Lévesque, correctrice

Le contenu de ce document ne représente pas nécessairement le point de vue de l'auteur.

Ce document a été adopté lors de la 505^e séance ordinaire du conseil central, le 12 mars 2014.

FAÉCUM

3200, rue Jean-Brillant, local B-1265

Montréal (Québec)

H3T 1N8

Téléphone : 514 343-5947

Télécopieur : 514 343-7690

Site Web : <http://www.faecum.qc.ca>

Courriel : info@faecum.qc.ca

Depuis 1976, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) représente, par le truchement de 82 associations étudiantes, les 39 000 étudiants et étudiantes de l'Université de Montréal. Elle a pour mission la défense des droits et intérêts des étudiants dans les sphères académique et sociale. Elle vise aussi, par le biais de ses services et différentes activités socioculturelles, à améliorer le passage des étudiants à l'Université de Montréal.

Table des matières

<i>Liste des acronymes</i>	<i>1</i>
<i>Introduction</i>	<i>2</i>
<i>1. L'éducation au fédéral</i>	<i>3</i>
<i>2. Une brève histoire du mouvement étudiant canadien</i>	<i>5</i>
<i>3. Fédération canadienne des étudiantes et étudiants</i>	<i>9</i>
<i>4. Alliance Canadienne des Associations Étudiantes</i>	<i>18</i>
<i>5. Quelle place pour la FAÉCUM?</i>	<i>23</i>
5.1 L'indépendance fédérale	23
5.2 L'affiliation à la FCEE	24
5.3 L'affiliation à l'ACAÉ	25
5.4 Les alliances ponctuelles	26
<i>Conclusion</i>	<i>28</i>
<i>Rappel des recommandations</i>	<i>29</i>
<i>Bibliographie</i>	<i>30</i>

Liste des acronymes

ACAÉ (CASA) : Alliance canadienne des associations étudiantes (Canadian Alliance of Student Associations)

AGÉUM : Association générale des étudiants de l'Université de Montréal

AMS : University of British Columbia Alma Mater Society

AOSC : Association of Student Councils (Canada)

CBU : Cape Breton University

CRSH : Conseil de recherches en sciences humaines

CRSNG : Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie

CSA : Canadian Student Assembly

CSU : Concordia Student Union

FCEE (CFS) : Fédération canadienne des étudiantes et étudiants (Canadian Federation of Students)

FCEE-Qc : Branche québécoise de la FCEE

FÉÉCUM : Fédération des étudiantes et étudiants du centre universitaire de Moncton

GSA : Graduate Students' Association de Concordia

IRSC : Instituts de recherche en santé du Canada

IUS : International Union of Students

NFCUS : National Federation of Canadian University Students

PCPE : Programme canadien de prêts aux étudiants

PGSS : Post-Graduate Student Society (McGill)

RAE: Rassemblement des associations étudiantes

SFU : Simon Fraser University

SFUO : Student Federation of the University of Ottawa

SSMU : Student Society of McGill University

UCE (CUS) : Union canadienne des étudiants (Canadian Union of Students)

UGEQ : Union Générale des Étudiants du Québec

UNÉ (NUS Canada) : Union Nationale des Étudiants (National Union of Students)

USSU : University of Saskatchewan Students' Union

Introduction

Depuis longtemps, la FAÉCUM a des positions touchant des enjeux de compétence fédérale. En particulier, les trois organismes subventionnaires canadiens finançant plusieurs étudiants aux cycles supérieurs, le CRSH (conseil de recherches en sciences humaines), le CRSNG (conseil de recherches en sciences naturelles et en génie) et les IRSC (instituts de recherche en santé du Canada) relèvent du ministère canadien de l'industrie. Dans son *Plan de développement 2013-2018*, la FAÉCUM exprime sa volonté d'améliorer ses capacités de représentation fédérale. Il existe deux grandes organisations étudiantes représentant des associations au travers le Canada à l'extérieur du Québec : la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants (FCEE) et l'Alliance canadienne des associations étudiantes (ACAÉ). Ce document explique d'abord certains enjeux qui relèvent du gouvernement fédéral. Un historique des associations étudiantes pancanadiennes est résumé afin de comprendre le contexte dans lequel la FCEE et l'ACAÉ ont été créées. Une explication du fonctionnement de la FCEE et de l'ACAÉ suit. Finalement, différents scénarios pour le positionnement de la FAÉCUM sur la scène fédérale sont présentés.

1. L'éducation au fédéral

Au Canada, l'éducation est une compétence relevant des gouvernements provinciaux. Le Québec a choisi un réseau postsecondaire qui diffère grandement du reste du Canada par l'existence des Cégeps et le baccalauréat de trois ans. Malgré cette séparation des pouvoirs, le gouvernement canadien possède une influence importante sur le réseau universitaire, qu'elle soit directe ou indirecte. Par exemple, le programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) prête une somme importante d'argent aux étudiants universitaires dans l'ensemble du Canada, soit plus de 2 milliards de dollars. Le programme de bourses du Canada, relevant du PCPE, représente près de 600 millions de dollars¹. Le Québec s'est retiré de ces programmes et utilise sa part du montant consacré au PCPE pour financer son programme de prêts et bourses. Les politiques d'attribution des prêts et bourses du PCPE n'ont pas d'impact sur les étudiants québécois, mais la taille de l'enveloppe budgétaire consacrée en a une.

En matière de recherche universitaire, le gouvernement fédéral dirige plusieurs organismes de financement, en particulier le Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC). Les bourses aux étudiants de maîtrise et de doctorat de ces trois organismes représentaient approximativement 120 millions de dollars en 2010². D'autres programmes finançant la recherche universitaire, comme la Fondation canadienne pour l'innovation et le Programme des coûts indirects, relèvent du gouvernement fédéral faisant de lui le plus important bailleur de fonds de la recherche à l'Université de Montréal. Ces exemples représentent une part importante du financement de plusieurs étudiants.

¹ Emploi et développement social Canada. 2013. *Rapport annuel : Programme canadien de prêts aux étudiants 2011-2012*. Disponible en ligne. http://www.esdc.gc.ca/fra/emplois/etudiant/rapports/annuel/pcpe_2012.shtml#fnb1 (consultée le 6 mars 2014)

² Robitaille, Jean-Pierre et Laframboise, Marie-Claude. 2013. *Le Québec en recherche : Portrait statistique*. Observatoire des sciences et des technologies. Disponible en ligne. <http://www.frq.gouv.qc.ca/hxtNx87eSZkT/wp-content/uploads/le-quebec-en-recherche-ost.pdf> (consultée le 6 mars 2014)

D'autres dossiers importants relèvent du gouvernement fédéral. Par exemple, la Loi sur le droit d'auteur, relevant du gouvernement fédéral, pose plusieurs problèmes pour les étudiants, notamment en ce qui a trait à l'usage équitable de travaux. Une autre revendication de longue date de la FAÉCUM touchant au gouvernement fédéral est la présence d'un étudiant sur les conseils d'administration des conseils subventionnaires (CRSH, CRSNG et IRSC).

Pour ces nombreux dossiers, il est donc important de pouvoir faire entendre notre voix lorsque les décisions sont prises. Les associations étudiantes pancanadiennes s'attaquent justement à ces enjeux importants, tant en développant du discours approprié et en faisant la représentation auprès des membres du gouvernement fédéral.

2. Une brève histoire du mouvement étudiant canadien

La Fédération Nationale des Étudiants Universitaires Canadiens³

En 1926, une équipe anglaise de débats, la Imperial Debating Team, fait une tournée des universités à travers le Canada. Les participants encouragent les associations étudiantes à se regrouper dans une association nationale. L'idée fait du chemin, surtout grâce aux associations étudiantes de l'University of British Columbia, University of Manitoba et l'University of Alberta qui échangent quelques lettres à ce sujet. Une conférence a lieu du 28 au 31 décembre 1926 à l'Université McGill au terme de laquelle la National Federation of Canadian University Students⁴ (NFCUS) est née regroupant une dizaine d'universités à travers le Canada. Cette fédération était surtout préoccupée par la tenue de concours de débats entre les universités canadiennes, visait à assurer des tarifs préférentiels pour les étudiants voyageant en train et à comparer les différents cursus académiques afin d'améliorer la mobilité étudiante à travers le Canada.

L'Université de Montréal sert d'hôte à la seconde réunion annuelle en septembre 1929. À partir de cette année, la Fédération est prise avec des difficultés financières importantes la forçant à tenir les réunions générales aux deux ans plutôt que chaque année. Il n'y a donc pas eu de conférences en 1930, 1932, 1934, 1936 et 1938. Plusieurs gains quant aux tarifs de voyage en train pour les étudiants ont été obtenus au cours des années 30. Lors de la conférence de 1937 à Winnipeg, la Fédération obtient la création de la Presse universitaire canadienne pour 1938, un service de nouvelles pour les étudiants qui existe toujours.

³ Les informations présentées dans cette section sont extraites des références suivantes :

Clift, Robert Frederick. 2002. *The Fullest Development of Human Potential : the Canadian Union of Students, 1963-1969*. Thèse de maîtrise. Vancouver.

Diakowsky, M.J. et NFCUS Publicity Committee (McMaster University). *History of the National Federation of Canadian University Students 1926--1948*. Hamilton. Disponible en ligne.

<http://www.studentunion.ca/cfs/1949/1949-nfcus-history.pdf> (consultée le 4 mars 2014)

Gregory, Titus. 2010. *Solidarity for their own good : self-determination and the Canadian Federation of Students*. En ligne. <http://www.studentunion.ca/solidarity-paper.pdf> (consultée le 4 mars 2014)

Leduc, Alexandre. 2010. « UGEQ: centrale syndicale étudiante » : *L'idéologie syndicale au sein du mouvement étudiant québécois des années 1960*. Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal. En ligne.

<http://www.archipel.uqam.ca/3539/1/M11563.pdf> (consultée le 4 mars 2014)

⁴ La Fédération Nationale des Étudiants Universitaires Canadiens : l'appellation francophone n'existe pas officiellement.

En 1937, des associations étudiantes fondent la Canadian Student Assembly (CSA) qui cohabite avec la NFCUS. La CSA est attaquée par ses membres en 1939 pour sa vision jugée antiguerre et antibritannique. Ceci marque le déclin de la CSA qui disparaît rapidement. En 1940, les membres de la NFCUS constatent que la Fédération n'est pas viable en temps de guerre. Ainsi, les activités de la NFCUS arrêtent jusqu'en décembre 1945. Il est impossible pour la fédération de faire avancer ses dossiers à ce moment dû à un manque de financement. En décembre 1946, Michel Sauve, de l'Université de Montréal, est élu président de la NCFUS, presque morte, avec un ambitieux programme pour la ressusciter. Ce programme porte fruit : la NFCUS compte 21 universités membres lors de sa conférence en 1947. En 1947 et 1948, la question d'une affiliation à la International Union of Students (IUS), une organisation internationale représentant les pays démocratiques, monopolise tous les efforts de la Fédération. La IUS est fortement critiquée par plusieurs associations qui lui reprochent d'avoir un agenda communiste. Ceci a poussé des associations à quitter la Fédération vers la fin de 1948.

Au cours des années 50, les associations québécoises demandent une plus grande implication politique de la NFCUS. Cette dernière fait donc du lobby auprès du gouvernement fédéral afin d'obtenir un système d'aide financière aux études. Paradoxalement, les associations québécoises sont insatisfaites de cette réponse puisque la NFCUS demande un rôle accru du gouvernement fédéral dans le domaine de l'éducation supérieure, ce qui va à l'encontre de la vision des associations du Québec préférant une séparation des pouvoirs provinciaux et fédéraux. En 1963, les associations québécoises considèrent créer une association provinciale les représentant au sein du ministre québécois de l'éducation (alors en formation), rendant leur affiliation à une organisation pancanadienne incertaine.

L'Union Canadienne des Étudiants

En 1963, la NFCUS devient la Canadian Union of Students / Union canadienne des étudiants (CUS / UCE) en réponse aux demandes des associations québécoises qui considèrent de plus en plus le Québec comme une nation à part. Au même moment, l'Union Générale des Étudiants du Québec (UGEQ) est fondée en mars 1963. Selon les règlements généraux de l'UGEQ, il est impossible d'être membre de l'UCE et de l'UGEQ simultanément. Les associations québécoises,

dont l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal (AGÉUM), l'ancêtre de la FAÉCUM, quittent donc l'UCE. Plusieurs mouvements sociaux de gauche influencent des réformes de l'UCE, notamment la Révolution tranquille au Québec (bien que les étudiants québécois n'étaient plus membres de l'UCE à ce moment) et la promotion d'idées marxistes par la Presse universitaire canadienne malgré le climat politique tendu de la Guerre froide. En 1964, l'UCE demande un gel des droits de scolarité, puis leur élimination en 1965. En 1968, l'UCE demande l'abolition des conseils d'administration des universités pour les remplacer par des comités formés de membres de la communauté universitaire, dont les étudiants. Ces demandes plus radicales sont mal accueillies par les associations plus modérées dont plusieurs quittent la UCE. L'UCE est dissoute le 27 octobre 1969. Cette même année au Québec, l'UGEQ est dissoute en mars. L'AGÉUM est liquidée simultanément par l'exécutif qui croyait que le mouvement étudiant n'avait plus besoin d'une structure universitaire pour se mobiliser. Ce fut un échec qui mena la création de la FAÉCUM en 1976. Aucune association pancanadienne ne prend le relai de l'UCE entre 1969 et 1972.

L'Union Nationale des Étudiants (Canada)

En 1972, l'Université de Windsor tient une conférence à Ottawa en réponse à un changement de la loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces⁵ qui présage une hausse massive des droits de scolarité. Les 50 associations alors représentées créent la National Union of Students / Union Nationale des Étudiants (NUS(Canada) / UNÉ). Les associations des maritimes et du Québec ne rejoignent pas l'UNÉ puisqu'elle ne reconnaît pas les particularités des différentes provinces. L'UNÉ est plutôt axée sur le lobbying, contrairement à l'UCE qui refusait de travailler avec le gouvernement dans ses dernières années. Comme son prédécesseur, l'UNÉ est en faveur de l'abolition des droits de scolarité. Elle se voit comme un véhicule de changement social. La législation de l'UNÉ oblige les membres à s'affilier et à se désaffilier suite à un référendum, une nouveauté sur la scène des associations nationales. Une simple demande d'une association membre suffisait pour les organisations précédentes. Parallèlement, l'Association of Student Councils (Canada) (AOSC) offre les services aux membres que la UCE offrait avant sa

⁵ Gouvernement du Canada. *Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act*. 1985. Disponible en ligne : <http://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/F-8/page-1.html> (consultée le 4 mars 2014)

dissolution. En 1980, la UNÉ et l'AOSC acceptent de fusionner à la condition de repenser complètement l'organisation étudiante. Le fruit de cette fusion est la Canadian Federation of Students / Fédération canadienne des étudiants et étudiantes (CFS / FCEE), officiellement constituée en 1981.

3. Fédération canadienne des étudiantes et étudiants

Historique

La fusion de l'UNÉ et de l'AOSC était motivée en bonne partie par une annonce du gouvernement fédéral de couper 2 milliards de dollars dans les transferts fédéraux pour la santé et l'éducation. Des associations de cinq provinces (la Federation of Alberta Students, la British Columbia Students' Federation, la Students' Union of Nova Scotia, la Fédération des étudiant-e-s de l'Ontario/Ontario Federation of Students et la Saskatchewan Federation of Students) ont participé aux conférences de fondation à Lethbridge (Alberta) et à la Carleton University à Ottawa. En plus des règlements généraux, une campagne contre les coupes fédérales est adoptée par les délégués («Access not axe us»⁶) demandant un programme de bourses fédéral et une réflexion publique sur l'avenir du réseau postsecondaire au Canada.

Entre 1992 et 1995, le nombre d'associations membres passe de 65 à 59 à la suite de plus de 20 référendums de désaffiliation à la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants. Plusieurs membres, dont la Student Federation of the University of Ottawa (SFUO), critique la FCEE pour sa position d'abolition des droits de scolarités et pour son implication dans des dossiers sociaux qui vont à l'encontre de leurs positions. Le porte-parole de la FCEE, Guy Caron (aujourd'hui député du Nouveau Parti Démocratique) répond que des courants économiques, dont le libre-échange, affecte négativement le réseau d'éducation postsecondaire. Suite à ces explications douteuses, la SFUO, la Carleton University Students' Association et la Ryerson Students' Union signent une lettre critiquant la FCEE. Vingt associations quittent ensuite la FCEE pour s'affilier une autre nouvelle association pancanadienne, l'Alliance canadienne des associations étudiantes (ACAÉ).

Entre 1995 et 2007, plus de vingt associations étudiantes ont rejoint la FCEE. À partir de 2007, la FCEE est prise avant d'importants problèmes d'adhésion. En effet, la University of Saskatchewan Students' Union (USSU) vote pour une désaffiliation en 2005, mais son directeur conteste devant les tribunaux la validité du vote. Il obtient gain de cause en 2007. La USSU devient alors un

⁶ Boyle, Nancy. 1981. *CFS: Working together for change*. The Charlatan, October 22, 1981.

membre éventuel⁷ (USSU est toujours considérée comme une association membre par la FCEE). Trois autres associations gagnent des référendums en 2008 en faveur de la désaffiliation : Cape Breton University (CBU), Simon Fraser University (SFU) et Graduate Students at University of Victoria. La FCEE refuse de reconnaître le vote de CBU et SFU à cause de prétendu problème avec le vote. En 2009, l'University of Victoria Students' Society et le Graduate Student Association at the University of Calgary ont initié un vote un désaffiliation, suivi par l'association de premier cycle de l'University of Guelph, l'Alberta College of Art and Design et la Post-Graduate Student Society (PGSS) de l'Université McGill. Seul le vote de l'association de Calgary est reconnu. En 2011, l'association de premier cycle de l'University of Victoria vote encore une fois pour se désaffilier.

Tableau 1 : résumé des désaffiliations récentes à la FCEE

Année	Association	Reconnue par la FCEE
2005	University of Saskatchewan Student's Union	Non
2008	Cape Breton University	Non
2008	Simon Fraser University	Non
2008	Graduate Students at University of Victoria	Oui
2009	University of Victoria Students' Society	Non
2009	Graduate Student Association at the University of Calgary	Non
2009	University of Guelph (premier cycle)	Non
2009	Alberta College of Art and Design	Oui
2009	Post-Graduate Student Society (McGill)	Non
2010	Concordia Student Union	Non
2010	Graduate Students' Association (Concordia)	Non
2011	University of Victoria Students' Society	Oui

⁷ Un membre éventuel de la FCEE possède le droit de vote aux instances, ne verse que 5% de la cotisation normale à la FCEE et doit tenir un référendum d'affiliation complète à la FCEE dans les 12 mois suivants l'obtention de ce statut.

La FCEE compte présentement 80 membres dans l'ensemble des provinces canadiennes, ce qui représente plus de 500 000 étudiants. Plusieurs associations ont cependant procédé à des référendums de désaffiliation qui ne sont pas reconnus par la FCEE, de sorte que le nombre réel de membres est moins élevé que mentionné précédemment. Entre autre, les quatre associations membres du Québec sont en litiges légaux par rapport à leur affiliation. Le cas des associations de l'Université Concordia est expliqué plus loin dans le document.

Mission

Lors de sa création en 1981, la Fédération Canadienne des Étudiantes et Étudiants a adopté les buts et objectifs suivants qui sont toujours en vigueur aujourd'hui:

- organiser les étudiantes et les étudiants sur une base démocratique et coopérative pour faire avancer leurs propres intérêts tout comme ceux de leurs collectivités;
- offrir une structure commune dans laquelle les étudiantes et les étudiants pourraient communiquer entre eux, échanger de l'information et partager des expériences, des compétences et des idées;
- faire en sorte que les ressources du mouvement étudiant soient utilisées et distribuées de manière efficace, tout en maintenant la croissance et le développement des organisations étudiantes qui répondent aux besoins et aux souhaits du milieu étudiant;
- faciliter les rencontres d'étudiantes et d'étudiants afin de discuter des moyens à prendre pour réaliser des changements en matière d'éducation, d'administration ou de législation dans tous les cas où les décisions à prendre les toucheront;
- faciliter la coopération entre étudiantes et étudiants en organisant des services qui complètent leur expérience scolaire, répondent à leurs besoins humains et développent un sentiment de collectivité avec leurs pairs et d'autres membres de la société;
- formuler les souhaits profonds des étudiantes et des étudiants afin qu'ils puissent remplir leur fonction et bénéficier des droits de citoyen dans notre société ainsi que dans la communauté internationale;

- atteindre son but ultime, c'est-à-dire un système d'éducation postsecondaire qui soit accessible à tous et à toutes, de haute qualité et planifié à l'échelle nationale, et qui reconnaisse la légitimité de la représentation étudiante, la validité des droits étudiants, et dont le rôle dans la société soit clairement reconnu et apprécié.⁸

La FCEE emploie des recherchistes à temps plein à travers le Canada pour soutenir les arguments qui seront présentés aux gouvernements. Elle fait de la représentation auprès de différents députés et employés fédéraux. Les représentants de la FCEE rencontrent plusieurs membres du Parlement tant fédéraux que provinciaux de tous partis politiques. De plus, la FCEE-services offre des services à leurs membres : Voyage Campus, la carte étudiante internationale ISIC, l'écono-carte étudiante, un service de logement étudiant (homes4students.ca), le programme vacances travail et le Réseau-santé étudiant national, un service d'assurances de santé, de soins dentaires et de la vue.

Structure et fonctionnement

La FCEE doit tenir minimalement une assemblée générale semestrielle entre le 30 avril et le 10 juin et une assemblée générale annuelle entre le 15 octobre et le 30 novembre de chaque année. Lors de ces réunions, les membres peuvent proposer des politiques et des résolutions. Les libellés des propositions doivent être envoyés au moins six semaines avant l'assemblée générale au comité exécutif⁹. La proposition doit être approuvée par les deux tiers des membres présents à l'assemblée pour être valide¹⁰. Chaque association membre, peu importe sa taille, n'a qu'un seul vote. Le comité exécutif ajoute la position à son cahier de politiques et de résolutions permanentes qui est distribué aux membres après sa mise à jour suite aux assemblées. Ce guide détermine les positions que le comité exécutif doit défendre auprès des différents intervenants. Lorsque nécessaire, le comité exécutif engage des recherchistes pour étoffer leur discours avant de le présenter aux acteurs pertinents.

⁸ Fédération canadienne des étudiantes et étudiants. 2014. *Notre histoire*. En ligne. <http://cfs-fcee.ca/apropos/notre-histoire/?lang=fr> (consultée le 4 mars 2014)

⁹ Fédération canadienne des étudiantes et étudiants. *Statuts et règlements*. Règlement III article 3 a.

¹⁰ Fédération canadienne des étudiantes et étudiants. *Statuts et règlements*. Règlement III article 1 b.

Chaque année, la FCEE publie un résumé du budget canadien soulignant les effets sur les études supérieures (programme de prêts et bourses et les budgets de recherche par exemple)¹¹. Elle procède également à des campagnes de sensibilisation notamment sur les modifications apportées aux exigences relatives aux visas et aux permis de travail pour les étudiants étrangers¹², la dette étudiante au Canada¹³ et le crédit d'impôt pour les études postsecondaires¹⁴.

Le conseil exécutif national est constitué d'un président, vice-président et trésorier nommés par tous les membres. Les autres exécutants sont nommés par leur élément provincial ou caucus respectif, soient : un représentant par province canadienne (total de 10), un représentant des étudiants des 2^e et 3^e cycles, un représentant des étudiants autochtones, un représentant des étudiants francophones, un représentant des étudiants racialisés et une représentante des femmes. Seuls le président, le vice-président et le trésorier sont des postes à temps plein.

Le processus d'affiliation et de désaffiliation

Lorsqu'une association s'affilie à la FCEE, ses membres deviennent individuellement membre de la FCEE. Il existe deux paliers d'associations de membres : les membres à part entière et les membres éventuels (prospectifs).

Suite à un vote de ses membres (la procédure est résumée au paragraphe suivant), une association étudiante peut demander à la FCEE de devenir membre. Dans les 90 jours suivants la réception de cette demande, le comité exécutif s'assure qu'elle est conforme et fait une recommandation à l'assemblée de la FCEE qui doit l'approuver aux deux tiers des voix pour que l'association intéressée devienne membre à part entière. Chaque étudiant membre de l'association doit verser

¹¹ Fédération canadienne des étudiantes et étudiants. 2013 *Avis aux membres : budget fédéral 2013*. En ligne. <http://cfs-fcee.ca/wp-content/uploads/sites/2/2013/06/Avis-Budget-de-2013-FR.pdf> (consultée 4 mars 2014)

¹² Fédération canadienne des étudiantes et étudiants. 2013. *Avis aux membres : programme des étudiants étrangers*. En ligne. <http://cfs-fcee.ca/wp-content/uploads/sites/2/2013/06/Advisory-InternatioanlStudentProgram-fr.pdf> (consultée le 4 mars 2014)

¹³ Fédération canadienne des étudiantes et étudiants. 2013. *La dette étudiante au Canada : L'éducation ne devrait pas être une codamnation à l'endettement*. En ligne. <http://cfs-fcee.ca/wp-content/uploads/sites/2/2013/11/Factsheet-2013-11-Student-Debt-FR.pdf> (consultée le 4 mars 2014)

¹⁴ Fédération canadienne des étudiantes et étudiants. 2013. *Crédits d'impôt pour les études postsecondaires*. En ligne. <http://cfs-fcee.ca/wp-content/uploads/sites/2/2013/11/Factsheet-2013-11-Tax-Credits-FR.pdf> (consultée le 4 mars 2014)

3\$ par trimestre (indexé à l'indice des prix à la consommation) à la FCEE. De plus, chaque membre doit verser une cotisation à la FCEE-Services et à l'élément provincial associé¹⁵. La procédure pour devenir membre éventuel est similaire. La cotisation est fixée à 5% de celle des membres à part entière à moins d'un vote de l'assemblée générale de la FCEE qui peut diminuer la valeur de cette cotisation. Une association peut être membre éventuel pour une durée maximale de 12 mois pendant laquelle elle doit tenir un vote sur une demande à devenir membre à part entière. Si ce vote est battu, l'affiliation cesse.

La procédure de vote pour devenir membre est encadrée par la charte de la FCEE (règlement 1 article 4). Pour devenir membre, une association doit tenir un référendum dont les modalités sont encadrées par les règlements de la FCEE. Entre autres, le directeur de scrutin doit être nommé par l'assemblée générale de la FCEE, le taux de participation doit être minimalement de 10% du nombre total de membres de l'association et le vote électronique n'est pas permis.

Pour se désaffilier, une association doit remettre une pétition demandant un vote sur le retrait de l'accréditation avec la signature d'un minimum de 20 % des étudiants membres. Le comité exécutif doit déterminer sa validité dans les 90 jours suivant sa réception. Un référendum ayant des modalités identiques à celui sur l'affiliation doit ensuite avoir lieu. Ce référendum ne peut avoir lieu moins de trois mois après la tenue d'un autre référendum de désaffiliation n'importe où ailleurs au Canada. Une fois que le référendum est terminé, l'accréditation cesse, c'est-à-dire que l'association n'est plus membre à part entière de la FCEE. Pour se désaffilier complètement, l'association membre doit envoyer une lettre au comité exécutif de la FCEE après le référendum. Les membres votants (membres à part entière) de la FCEE doivent approuver la demande de désaffiliation. S'ils refusent, c'est-à-dire si la résolution n'obtient pas les deux tiers des voix en assemblée, l'association demeure membre de la FCEE malgré tout et doit donc continuer de payer sa cotisation. Autrement dit, les associations membres de la FCEE ont le pouvoir d'accepter ou non les résultats d'un référendum d'une autre association.

¹⁵ Dans le cas du Québec, la FCEE ne reconnaît officiellement pas la branche FCEE-Québec depuis 2009.

Ce processus est complexe et a mené à plusieurs problèmes légaux, notamment dans l'affaire FCEE contre Concordia qui est expliquée plus loin dans le document.

La branche Québec¹⁶

En septembre 2009, le comité exécutif de la FCEE envoie une lettre à la branche provinciale FCEE-Québec (FCEE-Qc) pour annoncer que cette dernière n'était plus reconnue officiellement. Cette lettre date de quelques jours après l'annonce des dirigeants de FCEE-Qc supportant les associations québécoises dans leur démarche de désaffiliation et au lendemain d'une publication du président de la FCEE-Qc demandant une réforme de la FCEE¹⁷. La lettre de la FCEE accusait la FCEE-Qc d'être engagée dans des activités causant du tort à la fédération et qui sont contraire à ces buts. La FCEE-Qc devient le rassemblement des associations étudiantes (RAE) en mai 2010. Cette organisation n'existe que pour récupérer l'argent de la FCEE et la redistribuer aux membres floués¹⁸. En effet, suite à la non-reconnaissance de la FCEE-Qc, la FCEE a retenu les cotisations qu'elle devait lui donner selon ses statuts et règlements. Ainsi, la RAE poursuit la FCEE pour 400 000\$.

Le loyer du siège social de la FCEE-Québec est également un sujet litigieux. En effet, le propriétaire de l'immeuble, les Propriétés Malbec, demande 23 895\$ de la FCEE et de la FCEE-Qc¹⁹. Ces conflits juridiques ne sont pas encore réglés.

¹⁶ Les Presses universitaires canadiennes. 2010. *CFS still in court with its former Quebec branch*. The Concordian, 28 septembre 2010. En ligne. <http://theconcordian.com/2010/09/CFS-still-in-court-with-its-former-Quebec-branch/> (consultée le 4 mars 2014)

Serebrin, Jacob. 2010. *CFS involved in three lawsuits in Quebec*. The McGill Daily, 7 février 2010. En ligne. http://www.mcgilldaily.com/2010/02/cfs_involved_in_three_lawsuits_in_quebec/ (consultée le 4 mars 2014)

Serebrin, Jacob. 2010. *Concordia grad students sue Canadian Federation of Students*. Macleans, 25 avril 2010. En ligne. <http://oncampus.macleans.ca/education/2011/04/25/concordia-grad-students-sue-canadain-federation-of-students/> (consultée le 4 mars 2014)

¹⁷ Minsky, Amy. 2009. *Both sides firing at each other*. The Concordian (13 octobre 2009). En ligne. <http://web-beta.archive.org/web/20091023121605/http://www.theconcordian.com/both-sides-firing-at-each-other-1.710352> (consultée le 4 mars 2014)

¹⁸ Curtis, Christopher et Giovannetti, Justin. 2010. *Dawson College to Vote on CFS membership*. The Link (24 août 2010). En ligne. <http://thelinknewspaper.ca/article/146> (consultée le 4 mars 2014)

¹⁹ Serebrin, Jacob. 2010. *CFS still in court with its former Quebec branch*. En ligne. <http://cupwire.ca/2010/09/27/cfs-still-in-court-with-its-former-quebec-branch/> (consultée le 4 mars 2014)

L'affaire Concordia²⁰

En 1997, la Concordia Student Union (CSU) rejoint la FCEE. Comme elle ne représente que les étudiants de l'école des arts et des sciences, seuls ces étudiants paient la cotisation de la FCEE jusqu'en 2007. À la suite d'un référendum à la fin de 2006, les étudiants de la *John Molson School of Business* et les étudiants en science informatique et en ingénierie cotisent à la FCEE.

En août 2009, une pétition parmi les étudiants du premier cycle de Concordia circule pour demander un référendum de désaffiliation de la FCEE. Des pétitions similaires circulent dans 13 autres institutions à travers le Canada. La pétition complète est envoyée le 19 octobre 2009. Le 25 novembre 2009, la FCEE modifie les règlements de désaffiliation lors de son assemblée générale annuelle. Il faut maintenant 20% des membres qui signent la pétition de désaffiliation plutôt que 10% tel que prescrit par les anciennes règles. De plus, il est maintenant interdit de tenir un référendum moins de 3 mois après la tenue d'un autre référendum dans n'importe quelle autre institution membre de la FCEE. La CSU quitte le débat après avoir été supposément intimidée par d'autres membres.

Le 31 janvier 2010, la FCEE annonce à la CSU qu'elle lui doit 1 000 000 \$ en cotisations impayées, ce qui est démenti par la CSU et l'Université Concordia.

En février 2010, la CSU tient un référendum dans lequel 72% des étudiants se prononcent en faveur de la désaffiliation à la FCEE. La FCEE refuse le résultat de ce référendum parce que la PGSS de McGill et la *Alberta College of Arts and Design Student's Association* tiennent un référendum à la fin du mois de mars 2010. Les modifications récentes aux règlements rendent ce référendum illégal parce qu'il n'est pas séparé de 3 mois des autres. En avril 2010, c'est au tour de la Graduate Students' Association de Concordia (GSA) de tenir un référendum dans lequel 75% des membres se disent en faveur d'une désaffiliation à la FCEE.

²⁰ Dolski, Megan. 2013. *WTF, CFS : Part One*. The Link, 21 janvier 2013. En ligne. <http://thelinknewspaper.ca/article/3861> (consultée le 4 mars 2014)

Le 28 mai 2010, lors de la réunion annuelle de la FCEE, la CSU tente de faire reconnaître son référendum par une proposition. Les membres présents se prononcent contre celle-ci, de sorte que la CSU ne peut pas se désaffilier officiellement.

Le 17 mars 2011, la CSU poursuit la FCEE afin qu'elle reconnaisse son référendum comme valide. La CSU demande 100 000\$ de réparation. La GSA intente une poursuite similaire au même moment. À la fin de 2011, la FCEE répond par une poursuite contre CSU pour 1 800 000 \$ de cotisations impayées.

En janvier 2013, la CSU et la GSA fusionnent leur poursuite contre la FCEE puisque les dossiers sont similaires. Des discussions ont eu lieu avec la PGSS (McGill) qui est aussi devant le tribunal contre la FCEE. L'option de fusion n'est pas retenue dans ce cas parce que les dossiers sont trop différents. La cour se prononcera sur l'affaire Concordia-FCEE en mars 2015. Les coûts juridiques pour la CSU étaient estimés à 220 000\$ en 2010²¹. Pour l'année financière 2012, la FCEE prévoyait 96 235,60\$ de frais pour les litiges²². Ce montant était de 17 797,60\$ en 2013, une baisse considérable²³.

²¹ Dolski, Megan. 2013. *WTF, CFS : Part Two*. The Link, 29 janvier 2013. En ligne. <http://thelinknewspaper.ca/article/3919> (consultée le 4 mars 2014)

²² Fédération canadienne des étudiantes et étudiants. 2012. *Budget révisé - version finale*. En ligne. <http://studentunion.ca/cfs/2012/CFS%20-%20Revised%20Budget%20-%202012-2013.pdf> (consultée le 7 mars 2014)

²³ Fédération canadienne des étudiantes et étudiants. 2013. *Report - Budget Committee*. En ligne. <http://studentunion.ca/cfs/2013/2013-11-budget.pdf> (consultée le 7 mars 2014)

4. Alliance Canadienne des Associations Étudiantes

Historique²⁴

En 1990, l'Université d'Alberta tient la conférence Winds of Change sur le réseau d'éducation postsecondaire de façon indépendante de la FCEE. Les défis d'actualités pour le réseau collégial et universitaire sont discutés par des représentants étudiants de l'ensemble du pays. La conférence, devenue une réunion annuelle, a lieu à l'Université Carleton en 1994. Plusieurs représentants étudiants, frustrés de l'attitude de la FCEE par rapport à de nombreux enjeux, décident de fonder une organisation parallèle. En janvier 1995 à Fredericton (Nouveau-Brunswick), la décision finale de fonder la Canadian Alliance of Student Associations / Alliance Canadienne des Associations Étudiantes (CASA / ACAÉ) est prise par 5 associations étudiantes : University of British Columbia Alma Mater Society, University of Alberta Students' Union, University of Saskatchewan Students' Union, University of Waterloo Federation of Students et la Student Society of McGill University. L'ACAÉ est accréditée officiellement le 27 juin 1995.

L'évolution des membres est difficile à retracer. La Student Society of McGill University (McGill premier cycle) quitte l'ACAÉ en 2005 ce qui a mené à un conflit juridique, expliqué plus loin dans ce document. La University of Saskatchewan Students' Union quitte en 2006 après avoir échoué un vote d'affiliation à la FCEE. En 2010, la University of British Columbia Alma Mater Society (AMS), le plus gros membre de l'ACAÉ, quitte l'alliance pour plusieurs raisons. La distribution de vote (1 vote par association indépendamment de sa taille) ne permettait pas à l'AMS de bien faire valoir ses points. Les intérêts de l'ACAÉ différaient de ceux de l'AMS. De plus, l'AMS estimait avoir les ressources pour faire la représentation fédérale par elle-même sans le soutien de l'ACAÉ.²⁵

²⁴ Alliance Canadienne des Associations Étudiantes. 2008. *History of CASA*. En ligne.

<http://web.archive.org/web/20100115101352/http://casa.ca/index.php/history-of-casa.html> (consultée le 4 mars 2014)

²⁵ Inconnu. 2009. *AMS votes to leave CASA*. The Ubyyssey, 26 octobre 2009. En ligne. <http://ubyssey.ca/news/ams-votes-to-leave-casa/> (consultée le 4 mars 2014)

En 2014, l'association des étudiants de premier cycle de la Dalhousie University (Dalhousie Student Union) a voté pour quitter l'ACAÉ tandis que celle de University of Western Ontario (UWO Students' Council) est passé de membre complet à un membre associé²⁶.

Tableau 2 : résumé des désaffiliations récentes à l'ACAÉ

Année	Association	Reconnue par l'ACAÉ
2005	Student Society of McGill University	Oui ²⁷
2006	University of Saskatchewan Students' Union	Oui
2010	University of British Columbia Alma Mater Society	Oui
2014	Dalhousie Student Union	Oui
2014	University of Western Ontario Students' Council	Oui

L'ACAÉ représente aujourd'hui 24 membres, soit plus de 300 000 étudiants, dans l'ensemble des provinces canadiennes à l'exception de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Saskatchewan et du Québec.

Mission

Lors de sa fondation, l'ACAÉ a défini quatre principes gouverneurs:

1. Les membres de l'ACAÉ déterminent l'agenda et les buts politiques.
2. L'ACAÉ se concentre sur les enjeux touchant l'éducation postsecondaire, principalement sur le développement de politiques plutôt que sur le développement social.
3. Le processus d'affiliation et de désaffiliation doit demeurer simple et flexible. Les coûts pour les membres doivent être plafonnés au niveau le plus bas possible.
4. L'ACAÉ se concentre exclusivement sur les enjeux d'éducation postsecondaires de compétences fédérales et laisse les enjeux provinciaux aux associations membres.²⁸

²⁶ Correspondance privée avec l'ACAÉ. 2014.

²⁷ L'enjeu juridique entre la SSMU et l'ACAÉ ne touchent pas la reconnaissance de la désaffiliation.

Ces valeurs demeurent aujourd'hui bien que l'approche à la représentation provinciale diffère légèrement. En effet, l'ACAÉ intervient auprès des gouvernements provinciaux dans le contexte de réunions interprovinciales comme le conseil des ministres de l'Éducation du Canada. L'ACAÉ n'intervient directement au niveau provincial que si elle y est invitée. Le processus doit être approuvé par l'ensemble des membres.

L'ACAÉ ne travaille que sur le développement de politiques ainsi que sur la représentation auprès de membres du Parlement. Elle n'offre aucun autre service à ses membres contrairement à la FCEE.

Structure et fonctionnement

Les priorités annuelles sont déterminées lors d'une assemblée générale en juin. À cette réunion, tous les membres peuvent amener des énoncés de politique qui seront considérés. Les membres votent ensuite sur les énoncés qu'ils jugent prioritaires. Les différents comités élaborent ensuite du discours sur ces dernières ainsi que des recommandations. Ces idées sont présentées à différents députés lors de la réunion de novembre qui prend la forme d'une semaine de lobbying à Ottawa. Les élections des membres du bureau exécutif ont lieu à la réunion annuelle de mars.

Les employés de l'ACAÉ s'occupent des liens avec les membres du Parlement et les différents employés gouvernementaux. Ils ont des liens avec tous les partis politiques. Le directeur est le porte-parole officiel de l'ACAÉ. Le bureau exécutif, élu annuellement, est constitué d'un président, d'un trésorier, d'un secrétaire et de 4 directeurs qui jouent le rôle d'interne. Il est possible pour les exécutants d'occuper un poste dans une association membre en plus de leur rôle à l'ACAÉ.

Lors de la semaine de lobby de novembre, l'exécutif de l'ACAÉ travaille conjointement avec les associations membres pour maximiser l'efficacité des contacts. Par exemple, une association

²⁸ Alliance Canadienne des Associations Étudiantes. 2008. *History of CASA*. En ligne. <http://web.archive.org/web/20100115101352/http://casa.ca/index.php/history-of-casa.html> (consultée le 4 mars 2014)

étudiante albertaine sera favorisée pour rencontrer un député de l'Alberta. La seule association francophone membre, la FÉÉCUM (fédération des étudiantes et étudiants du centre universitaire de Moncton) est très sollicitée pour rencontrer les députés francophones, en particulier ceux du Québec. Cette dernière a coupé les liens avec l'ACAÉ en 2013, laissant un vide important pour la représentation en français dans l'Alliance.

L'ACAÉ a travaillé sur nombreux dossiers comme le programme des bourses du millénaire, le crédit d'impôt pour droits de scolarité et manuels scolaires, les coûts indirects de la recherche, le droit d'auteur et la santé mentale des étudiants.

Processus d'affiliation et de désaffiliation

Seule une association représentant les intérêts d'étudiants de niveau post-secondaire peut faire parti de l'ACAÉ. Les étudiants ne sont pas membres à titre individuel de l'ACAÉ de façon analogue à la FEUQ. Une association peut s'affilier à l'ACAÉ lorsque son instance décisionnelle (conseil d'administration ou assemblée générale, selon les règlements de l'association) en décide ainsi. Il n'est pas nécessaire pour l'assemblée de l'ACAÉ de voter sur l'affiliation contrairement à la FCEE. L'association intéressée à se joindre n'est pas obligée de tenir un référendum bien qu'elle soit libre de le faire. Il existe deux paliers de membre : les membres associés et les membres complets. Les membres associés peuvent participer aux activités de l'ACAÉ mais n'ont pas le droit de vote et ne paient que la moitié de la cotisation annuelle qu'ils paieraient s'ils étaient un membre complet. Ce status peut être conservé pour une période maximale de 24 mois suite à quoi l'association doit soit devenir membre complet ou se désaffilier.

Pour se désaffilier, une association doit annoncer son intention au moins 30 jours avant d'envoyer une résolution au bureau exécutif de l'ACAÉ. Le statut de l'association passe à membre associé. Les frais dus à l'ACAÉ pour l'année budgétaire en cours sont toujours applicables. Après 12 mois, l'association doit annoncer à l'exécutif de l'ACAÉ son intention de se désaffilier au moins 30 jours avant l'envoi de la proposition formelle. La fin de l'affiliation entre en vigueur immédiatement à la réception de la proposition. Aucun référendum n'est nécessaire si l'association souhaitait quitter ne désire pas en faire un.

Les coûts pour être membre sont chargés à l'association membre et non aux étudiants. Le coût est déterminé selon le nombre d'étudiants équivalents à temps plein membres de l'association. Il est plafonné à 51 525\$ pour les associations de plus de 21 500 membres ou ayant entre 19 084 et 20 000 membres. Ce montant, ainsi que le montant par étudiant équivalent à temps plein, peut être indexé à l'indice des prix à la consommation le 1er mai de chaque année si le bureau exécutif de l'ACAÉ le juge nécessaire.

Conflits juridiques : l'ACAÉ contre SSMU²⁹

En octobre 2005, l'association des étudiants de premier cycle de McGill, la Student Society of McGill University (SSMU), vote pour se désaffilier de l'ACAÉ. En vertu des règlements de l'ACAÉ, une association se désaffiliant doit payer sa cotisation pour l'année. Comme le vote a eu lieu en octobre, SSMU a refusé de payer sa cotisation annuelle à l'ACAÉ. En réponse, l'ACAÉ a poursuivi la SSMU pour 28 000\$. La cause devait être entendue en décembre 2008, mais a été reportée. En 2007, la SSMU a offert 8 000\$ à l'ACAÉ hors cour pour régler le conflit, ce qui n'a pas été jugé suffisant par l'ACAÉ. Finalement, les deux parties se sont entendues hors cour en 2008. La SSMU a accepté de payer 35 000\$ à l'ACAÉ, mettant fin à ce conflit. L'ACAÉ a utilisé cet argent pour financer un sondage sur les conditions étudiantes à travers le Canada, le *Canadian Student Survey*, en collaboration avec le *Canadian Education Project*, un groupe de recherche sur l'éducation.³⁰

²⁹ Jabir, Humera. 2009. *SSMU settles with CASA for \$35,000*. The McGill Daily, 8 octobre 2009. En ligne. <http://web.archive.org/web/20101218063646/http://mcgilldaily.com/articles/20981> (consultée le 4 mars 2014)

³⁰ Scholey, Lucy. 2009. *\$30,000 from McGill legal settlement went toward survey*. DalGazette, 29 novembre 2009. En ligne. <http://dalgazette.com/news/30000-from-mcgill-legal-settlement-went-toward%C2%A0survey/> (consultée le 4 mars 2014)

5. Quelle place pour la FAÉCUM?

La FCEE et l'ACAÉ constituent les deux grandes associations fédérales qui sont des acteurs incontournables au sujet des étudiants canadiens. Pour bien se tailler une place sur la scène fédérale, la FAÉCUM ne peut pas se permettre de les ignorer. La FAÉCUM a quatre scénarios devant elle : demeurer indépendante, s'affilier à la FCEE, s'affilier à l'ACAÉ ou conclure des ententes d'alliance ponctuelle pour quelques dossiers avec l'une d'elle sans s'affilier officiellement.

5.1 L'indépendance fédérale

Bien qu'il semble avantageux de demeurer un acteur solitaire, il est nécessaire de faire front commun avec d'autres universités de l'extérieur du Québec. En effet, le réseau d'éducation postsecondaire du Québec diffère grandement de ceux du reste du Canada. Ainsi, les difficultés soulevées par la FAÉCUM peuvent être assimilées à un problème du réseau québécois par des interlocuteurs du gouvernement fédéral. De plus, il est difficile pour une association québécoise d'établir des liens solides avec le Parti Conservateur du Canada, principalement à cause de leur faible popularité dans la Belle Province. Ceci rend les opportunités de lobbying pour la FAÉCUM rares et peu efficaces. Ces deux difficultés sont les principales que la Fédération ne peut surmonter que grâce à une alliance avec une ou plusieurs autres associations canadiennes.

Ce genre d'alliance peut fonctionner à l'extérieur d'un cadre associatif comme la FCEE ou l'ACAÉ. Pour se faire, la FAÉCUM doit tisser des liens avec le comité exécutif de certaines associations étudiantes ciblées. Cela représente un travail important puisque les contacts en personne sont la meilleure méthode de communications. En effet, les tentatives de recueillir des appuis pour le dossier des frais indirects de la recherche se sont avérés très peu fructueuses lors du mandat en 2013-2014. Idéalement, des officiers de la FAÉCUM devraient passer du temps à effectuer des visites dans des universités à travers le Canada, ce qui représente beaucoup de temps et de ressources financières. Comme les exécutifs des associations étudiantes se

renouvèlent à chaque année, ce travail de rapprochement devra être réitéré annuellement sans garantie que cela fonctionne adéquatement.

Il est beaucoup plus simple de rencontrer plusieurs associations simultanément dans un contexte d'assemblée générale d'une association pancanadienne. Considérant la difficulté et l'investissement financier requis pour développer et maintenir son propre réseau de contacts à travers le Canada, l'indépendance fédérale n'est pas un scénario permettant à la FAÉCUM de promouvoir adéquatement ses idées auprès des députés et employés du gouvernement fédéral.

5.2 L'affiliation à la FCEE

Des deux associations pancanadiennes, la FCEE représente le plus grand bassin de population étudiante. Une affiliation à cette organisation permettrait à la FAÉCUM de tisser des liens avec des associations canadiennes de toutes les provinces, dont un grand nombre d'associations du U15 (les 15 grandes universités de recherche du Canada dont fait parti l'Université de Montréal). De plus, la FAÉCUM et la FCEE ont des opinions comparables sur plusieurs dossiers comme l'importance de la recherche fondamentale³¹

Une affiliation donnerait accès aux recherches de la FCEE ainsi que de faire entendre la voix de la FAÉCUM au travers les représentations des officiers de la FCEE. De plus, le poids politique de la FCEE augmenterait légèrement en lui donnant un membre québécois. Cette affiliation pourrait faire renaître la FCEE-Québec.

Il existe deux paliers de membres à la FCEE. Le statut de membre éventuel est temporaire et oblige la tenue d'un référendum pour une affiliation complète. Cette option oblige une hausse de cotisation étudiante de 3\$ par session et plus du frais pour la FCEE-Services qui est inconnu. Le montant de la cotisation doit être facturé à chaque étudiant et ne peut pas provenir du budget régulier de la FAÉCUM. La FCEE offre plusieurs services déjà offerts par la FAÉCUM comme les assurances et l'agenda. Il faudrait donc revoir en profondeur le fonctionnement de la

³¹ FCEE. 2014. *Commercialisation de la recherche*. En ligne. <http://cfs-fcee.ca/the-issues/research-and-innovation-funding/commercialisation/> (consulté le 3 mars 2014)

FAÉCUM dans un tel scénario. Comme la FCEE a eu plusieurs problèmes avec les désaffiliations, il est difficile de croire que la FAÉCUM pourra se quitter la FCEE aisément si elle la rejoint. À cause de la lourdeur du processus d'affiliation et de désaffiliation, de la hausse de cotisation nécessaire, du dédoublement de certains services et de l'ambiguïté de l'avenir de la FCEE-Québec, il n'est pas recommandé d'envisager une affiliation à la FCEE.

Comme mentionné précédemment, la majorité des référendums demandant une désaffiliation de la FCEE n'ont pas été reconnus par celle-ci, ce qui a mené à plusieurs poursuites (voir tableau 1). En particulier, les associations étudiantes de deux universités québécoises anglophones, Concordia et McGill, n'ont toujours pas été en mesure de se désaffilier, de sorte que leurs membres cotisent toujours à la FCEE. D'ailleurs, la CSU (Concordia premier cycle) et la PGSS (McGill cycles supérieurs) nous ont demandé à plusieurs reprises au cours du mandat 2013-2014 de les appuyer dans leurs démarches politiques et légales contre la FCEE. Comme nous n'avons aucun contact avec la FCEE, qu'il est peu probable que nous puissions travailler avec cette fédération et que les étudiants de Concordia et McGill cotisent contre leur gré à la FCEE, nous recommandons :

Recommandation 1

Que la FAÉCUM appuie les associations étudiantes québécoises dans leur démarche de désaffiliation de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants.

5.3 L'affiliation à l'ACAÉ

L'ACAÉ représente beaucoup moins de membres que la FCEE. Au niveau des cycles supérieurs, UBC et Waterloo sont les deux seules universités du U15 membres. Les opportunités de contact avec les autres associations canadiennes sont plus limitées que pour la FCEE dans l'immédiat. Par contre, l'ACAÉ organise une semaine de lobbying à Ottawa à chaque année. Cette opportunité de rencontrer des députés est extrêmement intéressante pour la FAÉCUM. Le seul membre francophone de l'ACAÉ en ce moment est la FÉÉCUM (Fédération des Étudiantes et Étudiants du Centre Universitaire de Moncton) qui ne participe que peu aux activités en ce moment. La FAÉCUM aurait la chance d'être le seul interlocuteur francophone, lui permettant de rencontrer plusieurs ministres et députés. En 2013, lors de la semaine de sensibilisation (lobbying) à

Ottawa, l'ACAÉ a rencontré plusieurs députés du Nouveau Parti Démocratique, dont le chef Thomas Mulcair avec la FAÉCUM. Comme l'autre chef de l'opposition, Justin Trudeau, est québécois, la FAÉCUM aurait une place assurée dans les rencontres organisées par l'ACAÉ avec le NPC et le Parti libéral du Canada.

En plus d'assurer ce type de rencontres, une affiliation permettrait à la FAÉCUM de déterminer les priorités de travail de l'ACAÉ qui sont ensuite présentées à tous les députés canadiens par les associations membres lors de la semaine de sensibilisation en novembre. Une affiliation complète coûterait 52 000\$ à la FAÉCUM, mais les membres ne cotiseraient pas individuellement. L'autre option est de devenir membre associé, ce qui coûterait 26 000\$, mais ne donnerait pas le droit de vote lors des réunions et ce statut ne serait valide que pour 2 ans.

Cependant, le dossier le plus important pour l'ACAÉ est le Programme canadien des prêts aux étudiants, un programme qui ne touche pas directement les étudiants du Québec. Ainsi, la plus grande partie des efforts de l'Alliance n'aurait aucun impact sur les membres de la FAÉCUM. Une affiliation coûterait un montant important, bien moindre que le coût d'une affiliation à la FCEE, et n'engendrerait que peu de changement par rapport à la situation actuelle.

5.4 Les alliances ponctuelles

Pour certains dossiers, les intérêts de la FAÉCUM sont alignés avec ceux des autres universités canadiennes. Les universités de U15 (dont les membres québécois sont l'Université de Montréal, l'Université McGill et l'Université Laval) sont des alliés naturels dont les revendications sont souvent les mêmes que les nôtres. Dans le contexte d'une élection fédérale, il est intéressant de s'allier avec des associations des autres provinces canadiennes afin qu'un maximum de candidats et de députés entende notre message.

Une affiliation n'est pas la seule option envisageable. Comme le système d'éducation québécois diffère de celui du reste du Canada, il peut être intéressant de conserver une indépendance face aux associations canadiennes tout en demeurant allié en cas de nécessité. La FAÉCUM peut entretenir des liens d'amitié avec l'ACAÉ ou la FCEE dans le but de travailler de concert

lorsqu'une situation rend cela pertinent, comme des élections fédérales. Ce mode de fonctionnement n'engage aucun coût pour la Fédération autre qu'un déplacement occasionnel de certains officiers pour rencontrer quelques associations et les exécutants de l'ACAÉ ou de la FCEE. Il permet également de faire avancer de façon appréciable certains dossiers.

Par contre, une telle alliance repose sur la bonne volonté des exécutants de l'ACAÉ ou de la FCEE. Il est facile d'imaginer que ceux-ci demandent une implication plus concrète, c'est-à-dire un engagement financier, de la part de la FAÉCUM dans leurs institutions après quelques années d'alliance ponctuelle. De plus, les dossiers de recherche universitaire, principalement ceux concernant les organismes subventionnaires, demandent une présence constante sur la scène fédérale ce qui rend la nécessité d'une alliance ponctuelle presque permanente, à l'encontre de la prémisse de base de ce scénario.

Ce scénario ne permettrait pas à la FAÉCUM d'être entendue adéquatement. Les associations membres de l'ACAÉ qui verraient la FAÉCUM agir de la sorte pourraient lui devenir réfractaires rapidement. Ils auraient l'impression que la FAÉCUM veut les bénéficier d'un membre sans avoir à payer la cotisation.

Cependant, la conjoncture politique actuelle permet à la FAÉCUM de travailler pleinement avec l'ACAÉ sans être membre. En effet, l'Alliance a besoin d'un membre francophone pour rencontrer les députés issus du Québec. Elle n'est donc pas dans une situation où elle peut demander un engagement plus concret de la FAÉCUM. Il y a une opportunité de négocier un partenariat à long terme avec l'ACAÉ. Il est important de mettre au clair que cette alliance ne constitue pas une affiliation puisque celle-ci n'est pas nécessaire et que les priorités de l'ACAÉ ne correspondent pas à celles de la FAÉCUM.

Recommandation 2

Que la FAÉCUM continue à travailler avec l'Alliance canadienne des associations étudiantes (ACAÉ) tout en demeurant indépendante au niveau fédéral.

Conclusion

Pour être à la hauteur de ses ambitions, la FAÉCUM ne peut pas ignorer les développements politiques sur la scène fédérale canadienne. Comme sur la scène provinciale, il est important de pouvoir s'allier à d'autres associations étudiantes pour augmenter le poids politique de la FAÉCUM. La FCEE et l'ACAÉ sont des véhicules intéressants à cet effet malgré leurs limitations. La FAÉCUM est l'une des associations canadiennes les plus actives au point de vue politique. La façon dont elle choisira de développer sa présence sur la scène fédérale aura un impact important non seulement sur les étudiants de l'Université de Montréal, mais tous les étudiants à travers le Canada.

Rappel des recommandations

Recommandation 1

Que la FAÉCUM appuie les associations étudiantes québécoises dans leur démarche de désaffiliation de la FCÉE.

Recommandation 2

Que la FAÉCUM continue à travailler avec l'Alliance canadienne des associations étudiantes (ACAÉ) tout en demeurant indépendante au niveau fédéral.

Bibliographie

- Alliance Canadienne des Associations Étudiantes. 2008. *History of CASA*. En ligne.
<http://web.archive.org/web/20100115101352/http://casa.ca/index.php/history-of-casa.html>
 (consultée le 4 mars 2014)
- Alliance Canadienne des Associations Étudiantes. 2013. *Fondations 2013 : Préparer le terrain pour l'activisme étudiant*. Ottawa.
- Alliance Canadienne des Associations Étudiantes. 2014. *Membres en règle*. En ligne.
<http://www.casa-acaee.com/fr/about/members/> (consultée le 4 mars 2014)
- Boyle, Nancy. 1981. *CFS: Working together for change*. The Charlatan, October 22, 1981. Ottawa.
- Clift, Robert Frederick. 2002. *The Fullest Development of Human Potential : the Canadian Union of Students, 1963-1969*. Thèse de maîtrise. Vancouver.
- Curtis, Christopher et Giovannetti, Justin. 2010. *Dawson College to Vote on CFS membership*. The Link, volume 31, numéro 2, 24 août 2010. Montréal. En ligne.
<http://thelinknewspaper.ca/article/146> (consultée le 4 mars 2014)
- Diakowsky, M.J. et NFCUS Publicity Committee (McMaster University). *History of the National Federation of Canadian University Students 1926--1948*. Hamilton. Disponible en ligne.
<http://www.studentunion.ca/cfs/1949/1949-nfcus-history.pdf> (consultée le 4 mars 2014)
- Dolski, Megan. 2013. *WTF, CFS : Part One*. The Link, 21 janvier 2013. Montréal. En ligne.
<http://thelinknewspaper.ca/article/3861> (consultée le 4 mars 2014)
- Dolski, Megan. 2013. *WTF, CFS : Part Two*. The Link, 29 janvier 2013. Montréal. En ligne.
<http://thelinknewspaper.ca/article/3919> (consultée le 4 mars 2014)
- Emploi et développement social Canada. 2013. *Rapport annuel : Programme canadien de prêts aux étudiants 2011-2012*. Disponible en ligne.
http://www.esdc.gc.ca/fra/emplois/etudiant/rapports/annuel/pcpe_2012.shtml#fnb1
 (consultée le 6 mars 2014)
- Fédération canadienne des étudiantes et étudiants. 2012. *Budget révisé - version finale*. En ligne.
<http://studentunion.ca/cfs/2012/CFS%20-%20Revised%20Budget%20-%202012-2013.pdf>
 (consultée le 7 mars 2014)
- Fédération canadienne des étudiantes et étudiants. 2013. *Associations étudiantes membres*. En ligne.
<http://cfs-fcee.ca/apropos/principes-et-approche/?lang=fr> (consultée le 4 mars 2014)

- Fédération canadienne des étudiantes et étudiants. 2013. *Avis aux membres : budget fédéral 2013*. En ligne. <http://cfs-fcee.ca/wp-content/uploads/sites/2/2013/06/Avis-Budget-de-2013-FR.pdf> (consultée le 4 mars 2014)
- Fédération canadienne des étudiantes et étudiants. 2013. *Avis aux membres : programme des étudiants étrangers*. En ligne. <http://cfs-fcee.ca/wp-content/uploads/sites/2/2013/06/Advisory-InternatioanlStudentProgram-fr.pdf> (consultée le 4 mars 2014)
- Fédération canadienne des étudiantes et étudiants. 2013. *Report - Budget Committee*. En ligne. <http://studentunion.ca/cfs/2013/2013-11-budget.pdf> (consultée le 7 mars 2014)
- Fédération canadienne des étudiantes et étudiants. 2013. *Crédits d'impôt pour les études postsecondaires*. En ligne. <http://cfs-fcee.ca/wp-content/uploads/sites/2/2013/11/Factsheet-2013-11-Tax-Credits-FR.pdf> (consultée le 4 mars 2014)
- Fédération canadienne des étudiantes et étudiants. 2013. *La dette étudiante au Canada : L'éducation ne devrait pas être une condamnation à l'endettement*. En ligne. <http://cfs-fcee.ca/wp-content/uploads/sites/2/2013/11/Factsheet-2013-11-Student-Debt-FR.pdf> (consultée le 4 mars 2014)
- Fédération canadienne des étudiantes et étudiants. 2014. *Notre histoire*. En ligne. <http://cfs-fcee.ca/apropos/notre-histoire/?lang=fr> (consultée le 4 mars 2014)
- Gouvernement du Canada. 1985. *Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act*. En ligne. <http://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/F-8/page-1.html> (consultée le 4 mars 2014)
- Gregory, Titus. 2010. *Solidarity for their own good : self-determination and the Canadian Federation of Students*. En ligne. <http://www.studentunion.ca/solidarity-paper.pdf> (consultée le 4 mars 2014)
- Inconnu. 2009. *AMS votes to leave CASA*. The Ubyyssey, 26 octobre 2009. Vancouver. En ligne. <http://ubyssey.ca/news/ams-votes-to-leave-casa/> (consultée le 4 mars 2014)
- Jabir, Humera. 2009. *SSMU settles with CASA for \$35,000*. The McGill Daily, 8 octobre 2009. Montréal. En ligne. <http://web.archive.org/web/20101218063646/http://mcgilldaily.com/articles/20981> (consultée le 4 mars 2014)
- Leduc, Alexandre. 2010. « *UGEQ: centrale syndicale étudiante* » : *L'idéologie syndicale au sein du mouvement étudiant québécois des années 1960*. Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal. En ligne. <http://www.archipel.uqam.ca/3539/1/M11563.pdf> (consultée le 4 mars 2014)
- Les Presses universitaires canadiennes. 2010. *CFS still in court with its former Quebec branch*. The Concordian, 28 septembre 2010. Montréal. En ligne.

<http://theconcordian.com/2010/09/CFS-still-in-court-with-its-former-Quebec-branch/>
(consultée le 4 mars 2014)

Minsky, Amy. 2009. *Both sides firing at each other*. The Concordian, 13 octobre 2009. Montréal. En ligne. <http://web-beta.archive.org/web/20091023121605/http://www.theconcordian.com/both-sides-firing-at-each-other-1.710352> (consultée le 4 mars 2014)

Robitaille, Jean-Pierre et Laframboise, Marie-Claude. 2013. *Le Québec en recherche : Portrait statistique*. Observatoire des sciences et des technologies. Disponible en ligne. <http://www.frq.gouv.qc.ca/hxtNx87eSZkT/wp-content/uploads/le-quebec-en-recherche-ost.pdf> (consultée le 6 mars 2014)

Schoely, Lucy. 2009. *\$30,000 from McGill legal settlement went toward survey*. DalGazette, 29 novembre 2009. Halifax. En ligne. <http://dalgazette.com/news/30000-from-mcgill-legal-settlement-went-toward%C2%A0survey/> (consultée le 4 mars 2014)

Serebrin, Jacob. 2010. *CFS involved in three lawsuits in Quebec*. The McGill Daily, 7 février 2010. Montréal. En ligne. http://www.mcgilldaily.com/2010/02/cfs_involved_in_three_lawsuits_in_quebec/ (consultée le 4 mars 2014)

Serebrin, Jacob. 2010. *CFS still in court with its former Quebec branch*. Les Presses universitaires canadiennes. En ligne. <http://cupwire.ca/2010/09/27/cfs-still-in-court-with-its-former-quebec-branch/> (consulté le 4 mars 2014)

Serebrin, Jacob. 2011. *Concordia grad students sue Canadian Federation of Students*. Macleans.ca on campus, 25 avril 2011. En ligne. <http://oncampus.macleans.ca/education/2011/04/25/concordia-grad-students-sue-canadain-federation-of-students/> (consultée le 4 mars 2014)

Annexe 1 : Liste des membres de la FCEE³²

Colombie-Britannique

- Section 03: [University of British Columbia Students' Union-Okanagan](#)
 Section 75: [Camosun College Student Society](#)
 Section 05: [Capilano Students' Union](#)
 Section 73: [Students' Union of Vancouver Community College'](#)
 Section 18: [Douglas Students' Union](#)
 Section 33: [Emily Carr Students' Union](#)
 Section 26: [Kwantlen Student Association](#)
 Section 61: [Vancouver Island University Students' Union](#)
 Section 13: [College of New Caledonia Students' Union](#)
 Section 72: [North Island Students' Union](#)
 Section 66: [Northwest Community College Students' Association](#)
 Section 53: [Okanagan College Students' Union](#)
 Section 86: [College of the Rockies Students' Union](#)
 Section 04: [Selkirk College Students' Union](#)
 Section 15: [Thompson Rivers University Students' Union](#)

Alberta

- Section 42: [Alberta College of Art and Design Students' Association](#)
 Section 21: [Graduate Students' Association of the University of Calgary](#)

Saskatchewan

- Section 90: [First Nations University of Canada Students Association](#)
 Section 09: [University of Regina Students' Union](#)
 Section 101: [University of Saskatchewan Graduate Students' Association](#)
 Section 17: [University of Saskatchewan Students' Union](#)

Manitoba

- Section 37: [Brandon University Students' Union](#)
 Section 96: [University of Manitoba Graduate Students' Association](#)
 Section 103: [University of Manitoba Students' Union](#)
 Section 38: [Association des étudiantes et étudiants du Collège universitaire de Saint Boniface](#)
 Section 08: [University of Winnipeg Students' Association](#)

Ontario

³² Fédération canadienne des étudiantes et étudiants. 2014. *Associations étudiantes membres*. En ligne. <http://cfs-fcee.ca/apropos/principes-et-approche/?lang=fr> (consultée le 4 mars 2014)

- Section 82: [Algoma University Students' Union](#)
 Section 102: [Brock University Graduate Students' Association](#)
 Section 78: [Carleton University Graduate Students' Association](#)
 Section 01: [Carleton University Students' Association](#)
 Section 107: [Association étudiante de La Cité collegiale](#)
 Section 92: [Student Association of George Brown College](#)
 Section 93: [Glendon College Students' Union / L'association des étudiantes et étudiants du collège Glendon](#)
 Section 54: [University of Guelph Central Student Association](#)
 Section 62: [University of Guelph Graduate Students' Association](#)
 Section 32: [Lakehead University Student Union](#)
 Section 111: [Laurentian Students' Union](#)
 Section 30: [Laurentian University Students' General Association](#)
 Section 110: [Association des étudiantes et étudiants aux études supérieures de l'Université Laurentienne](#)
 Section 88: [Association des étudiantes et étudiants francophones de l'Université Laurentienne](#)
 Section 104: [L'Association des étudiantes et étudiants adultes et à temps partiel de la Laurentienne](#)
 Section 39: [McMaster University Graduate Students' Association](#)
 Section 20: [Nipissing University Student Union](#)
 Section 25: [Ontario College of Art and Design Student Union](#)
 Section 41: [Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa](#)
 Section 94: [University of Ottawa Graduate Students' Association des étudiant\(e\)s diplômé\(e\)s de l'Université d'Ottawa](#)
 Section 27: [Queen's University Society of Graduate and Professional Students](#)
 Section 105: [Continuing Education Students' Association of Ryerson](#)
 Section 24: [Ryerson Students' Union](#)
 Section 85: [Association Étudiante de l'Université Saint-Paul](#)
 Section 99: [Scarborough Campus Students' Union](#)
 Section 19: [University of Toronto Graduate Students' Union](#)
 Section 97: [Association of Part-Time Undergraduate Students of the University of Toronto](#)
 Section 98: [University of Toronto Students' Union](#)
 Section 109: [University of Toronto at Mississauga Students' Union](#)
 Membre provisoire: [Thames Students Incorporated](#)
 Section 71: [Trent Central Student Association](#)
 Section 47: [University of Western Ontario Society of Graduate Students](#)
 Section 56: [Wilfrid Laurier University Graduate Students' Association](#)
 Section 48: [University of Windsor Graduate Student Society](#)
 Section 106: [University of Windsor Organization of Part-time Undergraduate Students](#)
 Section 49: [University of Windsor Students' Alliance](#)
 Section 68: [York Federation of Students](#)
 Section 84: [York University Graduate Students' Association](#)

Québec

- Section 91: [Concordia Student Union](#)

Section 83: [Concordia Graduate Students' Association](#)
Section 108: [Dawson Student Union](#)
Section 79: [Post-Graduate Students' Society of McGill University](#)

Nouveau-Brunswick

Section 67: [University of New Brunswick Graduate Students' Association](#)

Île-du-Prince Édouard

Section 63: [Holland College Student Union](#)
Section 70: [University of Prince Edward Island Graduate Student Association](#)
Section 31: [University of Prince Edward Island Student Union](#)

Nouvelle-Écosse

Section 95: [Cape Breton University Students' Union](#)
Section 11: [University of King's College Students' Union](#)
Section 34: [Mount Saint Vincent University Students' Union](#)
Section 07: [Student Union of NSCAD University](#)
Section 69: [Association générale des étudiants de l'Université Sainte-Anne](#)

Terre-Neuve-et-Labrador

Section 36: [Grenfell College Student Union](#)
Section 45: [Marine Institute Students' Union](#)
Section 100: [Graduate Students' Union of the Memorial University of Newfoundland](#)
Section 35: [Memorial University of Newfoundland Students' Union](#)
Section 46: [College of the North Atlantic Students' Union](#)

Annexe 2 : Liste des membres de l'ACAÉ³³

Colombie-Britannique

Graduate Student Society of UBC Vancouver, Vancouver
University of the Fraser Valley Student Union Society, Abbotsford

Alberta

Athabasca University Graduate Students' Association, Edmonton
Southern Alberta Institute of Technology Students' Association, Calgary
Students' Association of Mount Royal University, Calgary
University of Alberta Student Union, Edmonton
University of Calgary Students' Union, Calgary
University of Lethbridge Students' Union, Lethbridge

Manitoba

Red River College Students' Association, Winnipeg

Ontario

Brock University Students' Union, St. Catharine's
Graduate Student Association, University of Waterloo, Waterloo
McMaster Student Union, Hamilton
University of Waterloo Federation of Students, Waterloo
University of Western Ontario Students' Council, London

Nouveau-Brunswick

Fédération des étudiantes et des étudiants du Centre universitaire de Moncton, Moncton
Mount Allison University Student Administrative Council, Sackville
St. Thomas University Students' Union, Fredericton
University of New Brunswick Students' Representative Council (Saint John), Saint John
University of New Brunswick Students' Union (Fredericton), Fredericton

Île-du-Prince Édouard

University of Prince Edward Island Student Union, Charlottetown

Nouvelle-Écosse

³³ Alliance Canadienne des Associations Étudiantes. 2014. *Membres en règle*. En ligne.
<http://www.casa-acae.com/fr/about/members/> (consultée le 4 mars 2014)

Acadia Students' Union, Wolfville
Dalhousie Students Union, Halifax
Saint Mary's University Students' Association, Halifax
St. Francis Xavier University Students' Union, Antigonish